

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 27 Février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PETIT Jean-Pierre – Maire.

Etaient présents : M. PETIT Jean-Pierre – Maire,
Mme CABOT Irène – Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne : Adjointes,
Mme LALMANT Marie-Françoise – M. BOTTE Miche – M. DESER Alain – M.
DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUEVILLE Daniel – M.
HOUISSE Bastien – M. HUBY Jacques – M. LEDRAIT Didier formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BURETTE Stéphane – M. DEBONNE Eric

Madame LECAUDE Fabienne a été désignée secrétaire.

Le compte-rendu de la séance du 19 Décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande, par rapport à l'ordre du jour de la présente réunion :

- de retirer la délibération relative à l'avenant pour la maîtrise d'œuvre dans le dossier « restructuration et aménagements paysagers des voiries » qui n'a pas lieu d'être pour l'instant,

- d'ajouter une délibération concernant l'entretien de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

⌘ Modification des statuts :

Après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

* émet un avis favorable :

. aux modifications de compétences de la Communauté de Communes,

. aux modifications de définition de l'intérêt communautaire,

* approuve les statuts ainsi modifiés.

⌘ Transfert des Zones d'activités Economiques des Cambres à Anceaumeville - des ZAE 3 et ZAE 5 de l'Ex-Sidéro à St Jean du Cardonnay

Après avoir pris connaissance des modalités de transfert et des protocoles conventionnels et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :

* la classification en zones d'activités économiques au sens de la loi NOTRe, des zones d'activités économiques

* le protocole transactionnel précisant les modalités de transfert des zones d'activités économiques à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin en application des dispositions de la Loi NOTRe

Projet d'aménagement de la maison de Madame MALAS en logements locatifs

L'avant projet sommaire a été présenté aux membres du Conseil Municipal par Madame PARRINGTON – architecte chargée du dossier.

Les différents diagnostics thermique – amiante – plomb ont été réalisés.

Renégociation de l'emprunt

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est possible de renégocier le prêt contracté en 2013 pour les travaux d'aménagement des voiries à un taux plus avantageux.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

SDE 76 - Remplacement lanternes énergivores sur les départementales

Travaux	Coût total	Participation commune	Dont TVA récupérable
3 carrefours	24.780.00	9.410.00	4.130.00
Route de Dieppe	30.096.00	10.709.25	5.016.00
Route de l'Etablissement	31.080.00	11.057.50	5.180.00
Rue André Martin	12.414.00	4.456.00	2.069.00
TOTAL	98.370.00	35.632.75	16.395.00

Après présentation des différents projets et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- * d'adopter les projets cités ci-dessus,
- * d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant total de 35.632.75 € dont 16.395.00 € de T.V.A. récupérable,
- * de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ces projets, notamment la Convention correspondante devant intervenir ultérieurement. .

SDE 76 - Entretien et maintenance de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie (SDE76), propose un service mutualisé d'entretien de l'éclairage public auprès des communes adhérentes sur la période prévue par la convention. La convention débute à compter du 1^{er} février 2018 et se terminera le 31 décembre 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * Adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public sur la période prévue par la convention : la convention débute à compter à compter du 1^{er} février 2018 et se terminera le 31 décembre 2018.

- * Inscrit les dépenses au budget,

- * S'engage à régler pour l'année 2018 les dépenses au Syndicat Départemental d'Energie (SDE76) avec un prix moyen proposé par foyer de 21,73 euros

- * S'engage à régler au SDE76 une contribution au fonctionnement du service d'entretien de l'éclairage public de 1 € par foyer lumineux et par armoire de commande,

- * Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre le SDE76 et la commune.

Informations et questions diverses

- * Acquisition d'une débroussailleuse

- * Temps d'activités périscolaires : Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les dernières informations sur ce dossier. Faut-il maintenir la semaine scolaire à 4 jours ½ ou passer à 4 jours ? La décision sera prise lors du prochain conseil d'école.

Séance levée à 20 heures 40.